



⚠️ AVIS IMPORTANT ⚠️

En raison de la situation actuelle en lien avec la COVID-19, les séances du conseil municipal de la Ville de Bromont se tiendront sans la présence du public, et ce, jusqu'à nouvel avis.

Il s'agit d'une mesure exceptionnelle dont l'application est temporaire. Cette mesure a pour objectif le respect des règles sanitaires en vigueur, le tout en conformité avec l'arrêté 2020-029.

Comme à l'habitude, la séance du conseil sera webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Bromont, sa chaîne Youtube et sa page Facebook.

Conformément avec l'arrêté 2020-049, les citoyens désirant acheminer leurs questions portant sur l'ordre du jour, pourront le faire par courriel à l'adresse greffe@bromont.com jusqu'au mardi 15 février 2022 à 16 h. Toutes les coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone) doivent apparaître dans le courriel afin de contacter les personnes s'il y a lieu. Les citoyens pourront poser des questions pendant la séance en les écrivant dans la section "Commentaires" de la page Facebook de la Ville de Bromont en indiquant le nom complet et celui de la rue, sans quoi les questions ne seront pas traitées. Les questions seront prises en compte jusqu'à ce que la deuxième période de questions débute.

ORDRE DU JOUR

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15
FÉVRIER 2022, À 16H30**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 5. RÈGLEMENTS**
 - 5.1 Adoption du Règlement d'emprunt numéro 1109-2022 décrétant des dépenses en immobilisation de 1 394 000 \$, un emprunt de 763 161 \$ et l'appropriation de 630 839\$ provenant de soldes disponibles des règlements 939-2007, 960-2009, 1003-2013, 1005-2013, 1019-2015 et 1054-2017 pour des travaux de réfection du réseau d'aqueduc et de voirie sur le boulevard Pierre-Laporte et des travaux de raccordement pour le projet de développement domiciliaire OM de la rue du Galet
 - 5.2 Adoption du Règlement d'emprunt numéro 1110-2022 concernant une dépense et un emprunt de 5 500 000 \$ pour la construction d'une conduite d'eau potable et d'égout sanitaire, comprenant une traverse de rivière par micro-tunnelier et forage unidirectionnel



- 6. AFFAIRES COURANTES**
- 6.1 FINANCES ET TRÉSORERIE**
- 6.2 TRAVAUX PUBLICS**
- 6.3 SERVICES TECHNIQUES**
- 6.4 LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 6.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 6.6 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**
- 6.6.1 Octroi de contrat pour la construction d'une conduite d'eau potable et d'égout sanitaire, comprenant une traverse de rivière par micro-tunnelier et forage directionnel (076-ST-P-21)
- 6.6.2 Autorisation du paiement d'honoraires supplémentaires au contrat initial à la firme CIMA + pour services professionnels en architecture, architecture de paysage et en ingénierie spécialités structures, génie civil, mécanique et électricité – place publique (033-URB-P-18)
- 6.7 URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**
- 6.8 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 6.9 DIRECTION GÉNÉRALE**
- 6.10 RESSOURCES HUMAINES**
- 7. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE**
- 8. AFFAIRES NOUVELLES**
- 9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10. LEVÉE DE LA SÉANCE**